

## ANNEE 2018/2019 : PREMIERE ANNEE BAC PRO COMMERCE AU LYCEE MAGENTA - LYCEE DE LA NOUVELLE CHANCE

Dans le cadre du Lycée de la Nouvelle Chance, le Lycée des Métiers Magenta organise une formation préparant au **BAC PRO Commerce**.

L'objectif du Lycée de la Nouvelle Chance est de proposer une formation générale, théorique et pratique sur les principes de la pédagogie individualisée et de l'alternance. Cette formation professionnelle permet d'acquérir une qualification reconnue et d'obtenir un diplôme d'enseignement professionnel.

<b>OBJECTIF</b>	<b>Acquérir le diplôme du BAC PRO en deux ans</b> et une expérience significative en entreprise.
<b>CRITERES DE RECRUTEMENT</b>	Tout jeune de 18 à moins de 26 ans, sorti du système scolaire depuis au moins un an et à la recherche d'un emploi. Il doit avoir suivi une scolarité de niveau V en Lycée professionnel, de niveau première en Lycée Technologique (STG, STMG...) ou en Lycée général. Il doit également être inscrit dans la Mission locale la plus proche de son domicile.
<b>FORMATION</b>	<b>BAC PRO Commerce</b> , formation dispensée au Lycée de la Nouvelle Chance basé au Lycée des Métiers Magenta à Villeurbanne.
<b>ALTERNANCE</b>	Les stagiaires sont <b>présents en entreprise 2 jours par semaine</b> mais aussi pendant les vacances scolaires à l'exception de 3 semaines de congés. Ils sont suivis par un tuteur au sein de l'entreprise.
<b>PLANNING DE L'ANNEE</b>	La formation débute le mercredi 20 septembre 2018 pour la première année <b>BAC PRO Commerce</b> . Elle se termine le samedi 16 juin 2019.
<b>STATUT</b>	<b>Le jeune est stagiaire de la formation professionnelle</b> . Il est rémunéré par la Région ou par le Pôle Emploi. Une gratification peut être versée par l'entreprise. Ce statut implique un <b>contrôle très strict de l'assiduité</b> aussi bien pendant les périodes de cours que pendant les périodes de stage.
<b>CONVENTION ET CONTRAT</b>	<b>Une convention de stage</b> de formation professionnelle est conclue pour une durée déterminée d'une année scolaire entre le représentant de l'entreprise, le proviseur du lycée professionnel et le stagiaire. <b>Un contrat de formation</b> est signé entre le jeune et l'équipe pédagogique du lycée engageant chaque stagiaire dans son processus de formation.